

DEMANDE DE CRÉDIT AGPM

Organisme prêteur : SOCRAM Banque

SA au capital de 70 000 000 € inscrite au RCS de Niort numéro 682 014 865 - 2, rue du 24 février
BP 8426 - 79092 NIORT cedex 9 - Mandataire d'assurance - N° ORIAS : 08044968 (www.orias.fr).

AGPM Assurances agit en qualité d'intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

1 Crédit acquisition véhicule :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Auto | <input type="checkbox"/> 2 roues non immatriculables |
| <input type="checkbox"/> bateau à moteur/bateau à voile | <input type="checkbox"/> Mobil home |
| <input type="checkbox"/> Camping-car | <input type="checkbox"/> Remorque |
| <input type="checkbox"/> Caravane | <input type="checkbox"/> Véhicule aménagé |
| <input type="checkbox"/> 2 roues immatriculables | <input type="checkbox"/> Véhicule utilitaire |
- Je souhaite obtenir gratuitement et sans engagement de ma part le devis d'assurance véhicule correspondant*

2 Crédit travaux :

- Amélioration de l'habitat
- Je souhaite obtenir gratuitement et sans engagement de ma part le devis d'assurance habitation correspondant*

3 Crédit divers :

- Apprentissage de la conduite/Permis à 1 € par jour

4 Crédit personnel :

- Crédit jeune parrainé
- Prêt personnel

Votre conseiller :

Nom de l'emprunteur :

Pour vous, on s'engage jusqu'au bout



ASSURANCE, ÉPARGNE, PRÉVOYANCE

RENSEIGNEMENTS SUR LE BIEN OBJET DU CREDIT

CREDIT ACQUISITION OU REPARATION DE VEHICULE

<input type="checkbox"/> véhicule tourisme	<input type="checkbox"/> moto	<input type="checkbox"/> bateau	<input type="checkbox"/> caravane	<input type="text"/> autre
<input type="text"/> marque	<input type="text"/> modèle	<input type="text"/> puissance		
<input type="checkbox"/> neuf	<input type="text"/> n° de série			
<input type="checkbox"/> occasion	<input type="text"/> n° d'immatriculation		<input type="text"/> millésime	
<input type="text"/> date de 1 ^{ère} mise en circulation	<input type="text"/> kilométrage			
vendu par :				
<input type="checkbox"/> professionnel				
<input type="text"/> nom		<input type="text"/> adresse		
<input type="checkbox"/> particulier				
<input type="text"/> date de livraison prévue (impératif)				
<input type="checkbox"/> réparations	<ul style="list-style-type: none"> • le montant financé ne doit pas excéder la valeur Argus du véhicule ou sa valeur "à dire d'expert" • le sociétaire doit avoir 13 mois d'ancienneté dans la mutuelle 			
<input type="checkbox"/> reprise de location avec option d'achat (L.O.A. ou leasing)	<ul style="list-style-type: none"> • organisme prêteur initial 			
<input type="checkbox"/> renégociation d'un prêt véhicule (mis en place par un autre organisme que SOCRAM)	<ul style="list-style-type: none"> • organisme prêteur initial • financement : plafonné à 100% du capital restant dû 			

Occasion : prêt limité à la valeur argus du véhicule

CREDIT TRAVAUX

Propriétaires exclusivement. Préciser la nature des travaux envisagés, s'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire et indiquer l'adresse du bien :

CREDIT DIVERS

Type du crédit : Projet jeune Projet personnel

Permis à 1 € par jour A moto B auto 600 € 800 € 1 000 € 1 200 €

PLAN DE FINANCEMENT

Coût total de l'opération ou montant du capital restant dû : €

Apport personnel : €

Montant du crédit sollicité : €

Durée du prêt : mois

Montant des remboursements : €

IMPORTANT : en cas d'accord, le chèque correspondant est remis à l'emprunteur, libellé au nom du tiers habilité (réparateur, vendeur, organisme prêteur, entrepreneur....).

Je souhaite souscrire l'assurance Décès/Incapacité Totale de travail facultative : oui non

• Si oui pour moi-même à 100 %
 pour mon conjoint à 100 %

Avez-vous déjà bénéficié d'un crédit Socram ? Non Oui - en quelle année ?

L'emprunteur soussigné, reconnaît sur l'honneur le caractère exact et complet des renseignements ci-dessus permettant l'établissement de l'offre de crédit. Toute erreur, omission ou fausse déclaration entraînerait l'annulation de l'offre.

Fait à le

Signature :
 (précédée de la mention manuscrite
 "certifié sur l'honneur exact et sincère")

- ③ *salaire net (déduction faite des retenues sociales et fiscales) établi sur la moyenne des 3 derniers mois,*
- ④ *allocations familiales, allocations logement, etc.,*
- ⑤ *pensions alimentaires reçues, revenus locatifs, etc.,*
- ⑥ *mensualités de remboursement des prêts pour acquisition de la résidence (principale ou secondaire),*
- ⑦ *pensions alimentaires versées, prêts à la consommation, crédits permanents, etc.*

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT (photocopies uniquement)

Votre situation personnelle :

- recto verso de votre carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour valide jusqu'à la fin du crédit (*),
- livret de famille si vous êtes marié, veuf ou divorcé (*),
- jugement de divorce (ou de séparation de corps), précisant le montant de la pension alimentaire et/ou de la prestation compensatoire,
- relevé d'identité bancaire du compte sur lequel seront effectués les prélèvements.

(*) y apposer la mention manuscrite « certifié conforme à l'original » puis dater et signer.

Votre situation professionnelle :

- trois derniers bulletins de solde, salaire et/ou pension, de l'emprunteur et de son conjoint (ou de la caution éventuelle),
- relevés de(s) compte(s) bancaire(s) des trois derniers mois de l'emprunteur et de son conjoint (ou de la caution éventuelle) pour les emprunteurs adhérents de l'AGPM depuis moins de trois mois,
- certificat de position militaire indiquant la date de fin d'engagement ou contrat de travail à durée indéterminée si ancienneté dans le dernier emploi inférieure à un an,
- dernier avis d'imposition,
- pour les professions non salariées : bilan ou déclaration de résultats des 3 derniers exercices.

PIÈCES COMPLEMENTAIRES SELON LE TYPE DE CRÉDIT

Pour un crédit acquisition de véhicule : durée entre 12 et 84 mois

Jusqu'à 180 mois pour camping-car ou bateau

- pour les biens neufs : bon de commande ou facture pro forma,
- pour les biens d'occasion :
 - en cas de vente par un professionnel : bon de commande ou facture pro-forma et certificat de non-gage,
 - en cas de vente par un particulier : promesse de vente (comportant les identités du vendeur et de l'acheteur, le descriptif du bien et le prix convenu), certificat de non gage et carte grise (acte de francisation pour les bateaux),
 - en cas de reprise de L.O.A. : contrat de location avec décompte de cession en cas de remboursement anticipé et montant du dépôt de garantie,
- pour une renégociation de prêt véhicule : tableau d'amortissement et relevés de compte attestant du règlement des trois dernières échéances,
- pour les réparations : devis et carte grise.

Pour un crédit travaux : financement des travaux ou des matériels nécessaires à leur exécution

Durée du prêt entre 6 et 120 mois, montant du prêt entre 750 € et 21 500 €

Propriétaires exclusivement

- devis des travaux à réaliser,
- factures acquittées ou non acquittées pour le déblocage des fonds.

Pour un crédit divers : durée variable selon l'opération

- **Crédit « Réparation de véhicule »** : durée entre 6 et 24 mois, montant du prêt compris entre 750 € et 21 500 €,
 - devis des réparations et carte grise recto verso,
 - factures acquittées ou non acquittées pour le déblocage des fonds.
- **Crédit « Projet jeune »** : durée entre 13 et 72 mois, montant du prêt entre 1 500 € et 8 000 € - pour un jeune de 18 à 25 ans au plus à la date d'émission de l'offre,
 - financement des études, activité sportive, matériel Hi-Fi, informatique,
 - pas de justificatif d'achat,
 - si l'emprunteur est à charge fiscalement ou si ses revenus sont insuffisants, l'un des deux parents sera co-emprunteur. Ce dernier devra avoir une antériorité à l'AGPM de plus de 13 mois et présenter une solvabilité suffisante.
- **Permis à un euro par jour** : durée entre 20 et 40 mois pour une mensualité de 30 € - destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (pour la tranche de 16 à 18 ans les parents sont emprunteurs ; au-delà, ils peuvent être co-emprunteurs).
 - contrat de formation signé par l'emprunteur et l'auto-école.
- **Prêt personnel** : durée entre 13 et 60 mois, montant du prêt entre 1 500 € et 21 500 €.
 - être adhérent de l'AGPM depuis plus de 13 mois, relevés de(s) compte(s) bancaire(s) des trois derniers mois de l'emprunteur et de son conjoint (ou de la caution éventuelle).

N.B. : cette liste n'est pas exhaustive. Nous pouvons être amenés à demander des pièces complémentaires.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », le fichier de données constitué est exclusivement utilisé pour les besoins de la gestion des activités et des partenariats du Groupe AGPM qui s'interdit de le louer ou de l'échanger, préservant ainsi le caractère confidentiel des éléments communiqués. Vous pouvez toutefois vous opposer à leur utilisation à des fins commerciales en cochant la case ci-contre . Vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès de son Président- directeur général, responsable du fichier, en vous adressant au Groupe AGPM Correspondant Informatique et Libertés rue Nicolas Appert 83076 TOULON CEDEX 9.